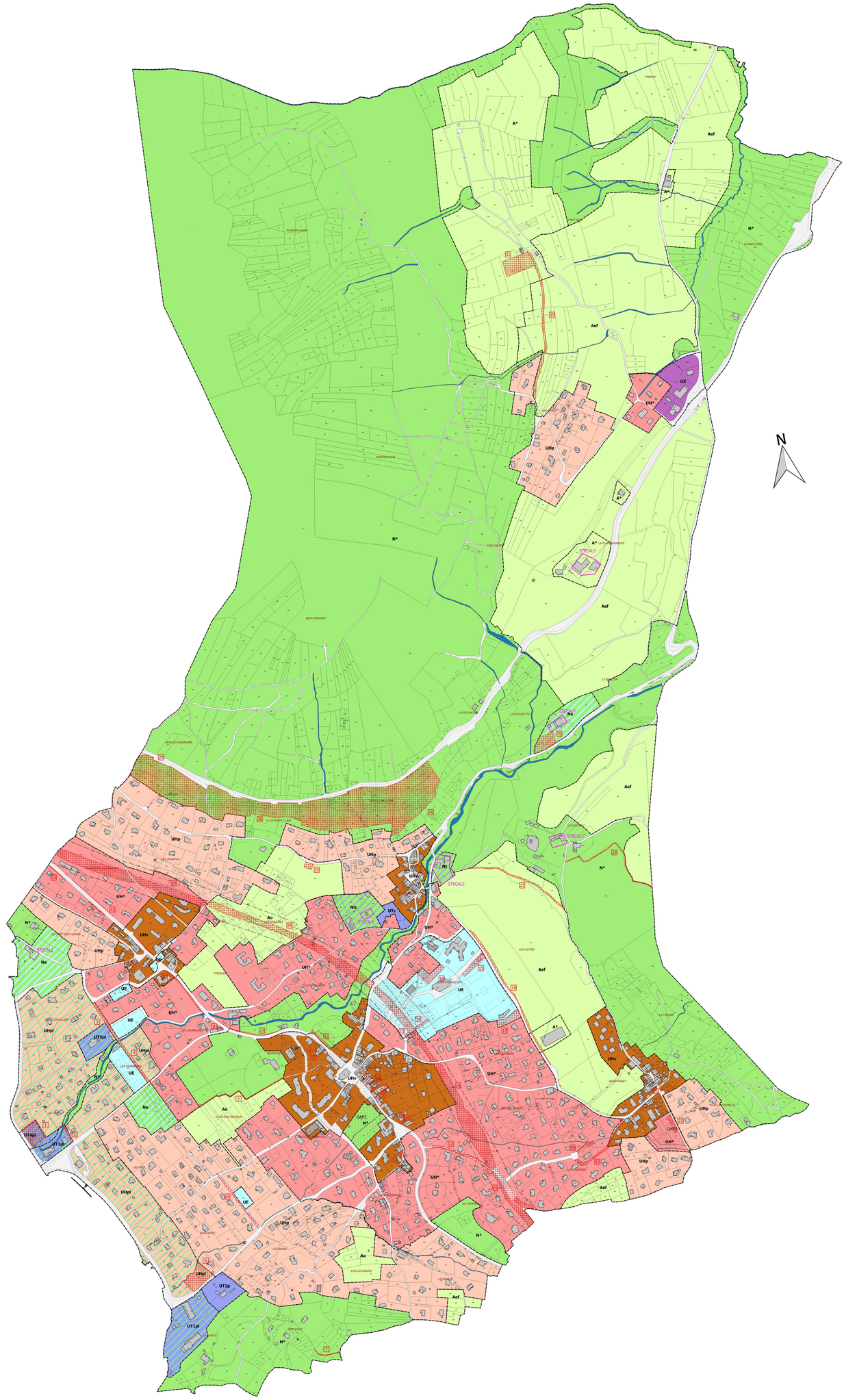

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Révision du POS / Elaboration du Plan Local d'Urbanisme MENTHON-SAINT-BERNARD

REGLEMENT GRAPHIQUE

Certifié conforme et vu pour être annexé à mon arrêté en date du 26 octobre 2016, prescrivant l'enquête publique sur le projet de PLU de MENTHON-SAINT-BERNARD

Le Maire,
Antoine de MENTHON

PIECE N° 3.1	PROCEDURES			
	ELABORATION : Approuvée le 06 mai 1983			
	REVISIONS	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES	MISES A JOUR
ECHELLE 1/2500	N°1 Approuvée le : 12/05/1985	N°1 Approuvée le : 01/07/2005	N°1 Approuvée le : 11/07/2005	N°1
	N°2 Approuvée le : 26/10/1992	N°2 Approuvée le : 11/07/2005	N°2 Approuvée le :	N°2
	N°3 Approuvée le :	N°3 Approuvée le :	N°3 Approuvée le :	N°3
	N°4 Approuvée le :	N°4 Approuvée le :	N°4 Approuvée le :	N°4

CONCEPTION: Territoires 74 (Landrade – Parc Nord Annecy, 74370 Metz-Tessy, Tél. : 04.50.10.32.76) — TECTA (Pôle d'activités de la Croix Rouge, 6ème rue, 74 CRAN GEVRIER, Tél. : 04.50.08.84.39)

B.E. DESSIN

FOND CADASTRAL: Diffusion R.G.D. 73-74, Cadastre 2014

MISE A JOUR DU BATI: Avril 2015

Plagiat Contrefaçon (Cf. Code de la Propriété Intellectuelle) - Diffusion R.G.D. 73 - Reproduction interdite

Tirage papier : Plotter HP Designjet T1700dr PS (A1)/(A0) — le 19.05.2015

Légende

ZONES URBAINES

- UH* - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat
- UHv - Secteur urbanisé à vocation de mixité urbaine
- UHp - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat avec sensibilité paysagère
- UHpl - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectif
- UT1pl, UT3pl, UT5pl - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'hébergement touristique avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- UT2p - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'hébergement touristique avec sensibilité paysagère
- UT4pl - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'équipements et d'activités touristiques et de loisirs avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- UTc - Secteur urbanisé à vocation spécifique de terrain de camping-caravanage
- UX - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques artisanales et de bureaux

ZONES AGRICOLES

- A* - Secteur agricole
- Aef - Secteur agricole à enjeu fort
- Ao - Secteur agricole ordinaire

ZONES NATURELLES

- N* - Secteur naturel
- Ne - Secteur à dominante naturelle de gestion des équipements publics et d'intérêt collectif
- Nt - Secteur à dominante naturelle de gestion des hébergements touristiques
- Ntc - Secteur à dominante naturelle de gestion de terrain de camping-caravanage

AUTRES

Au titre de l'article L.151-8 du Code de

- Secteur soumis à orientation d'aménagement

Au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

- Emplacement réservé
- 6 — Numéro de l'emplacement réservé

Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée

Au titre de l'article R.123-9-6° du Code de l'Urbanisme

- Recul obligatoire des constructions vis à vis de la voie à créer faisant l'objet de l'emplacement réservé n°24

A titre indicatif

- Mise à jour du bâti avril 2015

Numéro de l'EB	Désignation de l'emplacement réservé (pour les voies, largeur de la plateforme)	Localisation	Superficie ou longueur	Destinataire
1	Espace et équipements publics de loisirs nautiques	Au Port	2 449 m²	Commune
2	Création d'une voie de liaison basse nautique / route du Port (5 m)	Au Port	45 ml	Commune
3	Voie de liaison tous usagers	Allée des Tennis	116 ml	Commune
4	Liaison réservée aux usagers de modes doux (piétons, cycles…)	Allée des Tennis	130 ml	Commune
5	Liaison piétonne (2 m)	Clos des Reveux	255 ml	Commune
6	Espace publics	Route des Bains	2 651 m²	Commune
7	Sentier piétonnier d'accès au Roc de Chère (2 m)	Bellevue	71 ml	Commune
8	Sécurisation du carrefour RD 909A / Route du Port	Les Granges	43 m²	Commune
9	Aménagement des abords de la mairie	Chef-Lieu	188 m²	Commune
10	Liaisons piétonnes au Chef-Lieu	Chef-Lieu	182 ml	Commune
11	Aire de retournement	Choseaux	103 m²	Commune
12	Aménagement et sécurisation du Chemin des Trappes	Au Carroz - Les Trappes	152 ml	Commune
13	Aménagement d'un parking public	Rue de la Tournette	70 m²	Commune
14	Extension du cimetière	Chef-Lieu	221 m²	Commune
15	Aménagement d'un parc d'équipements publics	Clos Chevallier	841 m²	Commune
16	Aménagement d'un parc d'équipements publics		1 382 m²	
17	Parking pour terrain de sport et / ou extension vestiaires	Les Saugées	1 096 m²	Commune
18	Aménagement et sécurisation de la Route des Côtes	Les Côtes – Ramponnet – Clos Chevallier – Les Saugées	1 449 m²	Commune
19	Voie de liaison au village de Ramponnet (5 m)	Les Trappes – Ramponnet	183 ml	Commune
20	Voie de liaison au village de Ramponnet (2 m)	Les Trappes – Ramponnet	204 m²	Commune
21	Aménagement d'un parking public	Route de la Chapelle à Ramponnet	450 m²	Commune
22	Aménagement d'un espace public au village de Ramponnet	Ramponnet	10 m²	Commune
23	Aménagement de la piste cyclable du tour du lac		1 113 m²	Conseil Départemental
24	Déviation de la RD 909A		31 557 m²	Conseil Départemental
25	Belvédère	Clos Saint Clair	297 m²	Commune
26	Aménagement d'ouvertures paysagères sur le lac – en cours	Clos Saint-Clair	58 518 m²	Commune
27	Sentier piétonnier d'accès au château	Les Côtes – Le Château	276 ml	Commune
28	Déplacement du chemin rural	Le Château	800 m²	Commune
29	Aménagements liés à la gestion des équipements publics	Le Biollon	1 741 m²	Commune
30	Aménagement d'une voie d'accès au captage (5 m)	Les Penoz – Crêt Geai	388 ml	Commune
31	Création d'un réservoir d'eau intersyndical	Crêt Geai	2 893 m²	Commune
32	Aménagement d'espace public, liaison piétonne et arrêt transport collectif en entrée Nord du centre-village	Chef-Lieu	335 m²	Commune
33	Voie d'accès au secteur des arrières du village	Chef-Lieu	177 m²	Commune
34	Mise en domaine public de l'Allée du Bouverat	Bouverat	167 ml	Commune